

Islam : le clientélisme communautariste décomplexé des élus quand ils gèrent "leurs" territoires



Collabeur. Neuf lettres infâmantés. Elles me sont tombées dessus un matin de janvier. D'autres ont suivi. Harki. Arabe de service. Beur domestique. Esclave. J'ai été victime d'une campagne de harcèlement. Mon tort ? Avoir fait part de ma colère après qu'une fois de plus la télévision a donné la parole à une musulmane qui a déversé un discours outrageusement victimaire et antirépublicain. Alors qu'elle était dépourvue de toute légitimité, elle parlait en notre nom. En mon nom. (Extrait de "Non je ne me tairai plus" d'Amine El Khatmi, publié aux Editions JCLattés 1/2)

Avec Amine El
Khatmi

*Quand je m'observe, je m'inquiète. Quand je me compare, je me rassure*dit le proverbe. Et les socialistes ne rechignent jamais à se l'appliquer à eux-mêmes. Hélas, en matière d' « accommodements » avec la loi de 1905, le clivage gauche-droite n'est en rien une garantie. Les dérives touchent toutes les couleurs politiques. Nombre d'élus, qui tiennent par ailleurs des discours sans concession à la tribune, s'adonnent au clientélisme communautariste le plus décomplexé quand ils gèrent « leurs » territoires. Pour acheter la paix sociale ou pour assurer leur réélection, ces hypocrites au double discours cèdent aux pressions et aux chantages de « représentants » de « communautés », qui n'ont souvent aucune légitimité pour le faire.

Dans certaines communes, ces pratiques s'organisent désormais de manière ouverte et assumée, les candidats aux différents scrutins locaux ne se cachant plus pour faire la « tournée des popotes » et prendre note des doléances des uns et des autres. Ainsi, certains élus locaux et parlementaires ont trouvé la parade pour financer des lieux de culte sans enfreindre l'article 2 de la loi 1905 qui précise que La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. [...]. Comment? Ils versent leurs subventions à des associations présentées comme culturelles mais qui sont, dans la plupart des cas, des coquilles vides créées afin de recueillir des fonds publics destinés à la construction ou à l'entretien de lieux de culte. En Gironde, le député socialiste Vincent Feltesse a donné 50.000 euros (pris sur les 130.000 de sa réserve parlementaire de 2013) à la Fédération des musulmans de sa circonscription qui portait le projet de construction de la grande mosquée de Bordeaux. En Seine et Marne, la députée ex-UMP, Chantal Brunel a, elle aussi puisé dans sa cagnotte parlementaire pour participer au financement de la mosquée de Roissy. Dans le Nord, le député, Les Républicains, Thierry Lazaro, a déboursé quelques 15.000 euros pour une association culturelle, El Salem, installée au cœur de la mosquée d'Ostricourt. Rien d'illégal à ces subventions, qui font l'objet d'une validation par les ministères concernés mais l'on ne peut s'empêcher de s'interroger quand on sait à quelle utilisation finale elles sont destinées. La ville de Paris cultive, elle aussi, le même genre d'ambiguïté.

La municipalité est en effet le principal partenaire de l'Institut des cultures islamiques (ICI). Le bâtiment, situé dans le XVIII^e arrondissement de la capitale, comporte un hammam, un café, une salle de spectacle, des salles d'expositions et de cours (où sont

enseignés l'arabe littéraire) et une salle de prière que la Ville a revendue à la Grande Mosquée de Paris. Mais dans les faits, la frontière entre cet espace religieux et les autres parties du bâtiment dédiés à la culture est plus que floue. Le journaliste Bernard de la Villardière en a fait l'expérience, en septembre 2016. À l'occasion du tournage de sa tonitruante émission « Dossier Tabou », consacrée à l'islam de France, ses caméras ont filmé la manière dont, à l'heure des prières, les tableaux disposés dans le hall d'accueil et les salles d'expositions (lieux publics et de fait accessibles à tous) sont cachés par des rideaux pour ne pas offusquer les croyants qui traversent ces pièces. Cette émission de Bernard La Villardière (dans laquelle j'ai été interviewé au même titre que d'autres élus comme le maire de Sevran Stéphane Gatignon ou la députée de Paris Nathalie Kosciusko-Morizet) s'est attirée de nombreuses et virulentes critiques. Des téléspectateurs lambda ont détesté la mise en scène appuyée d'un sujet aussi sensible (images dérobées, reporters « infiltrés », musique angoissante). Le Collectif contre l'Islamophobie a, sans surprise, accusé l'équipe de M6 de projeter ses fantasmes sur les musulmans et de faire peser sur eux une suspicion permanente. Jean-Louis Bianco, le président, socialiste, de l'Observatoire de la Laïcité, a embrayé en dénonçant le sensationnalisme de cette enquête qui selon lui généralise les difficultés.

On y voit notamment une femme musulmane refuser de se faire soigner par un médecin homme dans un hôpital francilien, en affirmant qu'elle n'accepte pas la laïcité. Évidemment, l'islam fait de l'audimat et certains reportages télévisés surfent sur les peurs et les préjugés, au lieu de les décrypter. Il n'en reste pas moins que l'émission de Bernard de la Villardière met le doigt sur des réalités que beaucoup préfèrent éluder ou passer sous silence. Par exemple, et pour en revenir au sujet qui me préoccupe, le surprenant aveu de la directrice de l'Institut des cultures islamiques, la sénatrice socialiste Bariza Khiari. Pressée de questions par le journaliste, elle finira par reconnaître sans sourciller que le centre, financé en partie par la municipalité, est bien une seconde mosquée de Paris. Puis, trouvant porte close à la salle de prière, alors que l'équipe de tournage est sur place, elle lancera avec la même franchise désarmante : Il faudrait leur demander la clé. On n'est plus chez nous, là ! Dans d'autres cas, si l'argent public n'est pas en cause, c'est le comportement de certains élus qui pose question.

À Denain, dans le Nord-Pas-De-Calais, la députée-maire socialiste Anne-Lise Dufour-Tonini, était à la tête de la marche citoyenne, organisée dans sa ville comme aux quatre coins du pays, après l'odieux assassinat du Père Jacques Hamel par deux terroristes islamistes à Saint-Etienne-du-Rouvray, le 26 juillet 2016. Aux côtés de la députée socialiste se tenait aussi... l'imam Hassan Iquioussen. Membre de l'UOIF, adepte de la théorie du complot et figure de la muslimosphère! Les prêches enflammés d'Iquioussen, postés sur Youtube, sont visionnées chaque mois par des dizaines de milliers d'internautes. On l'y entend affirmer, par exemple, que les attentats de 11 septembre 2001, ceux de Madrid en mars 2004 et de Londres en juillet 2005, ou encore la virée meurtrière de Mohamed Merah à Montauban et Toulouse en mars 2012 sont des pseudo-attentats visant à faire peur aux non musulmans et à les monter contre les musulmans.

Dans d'autres vidéos, il discute de l'opportunité de serrer la main aux femmes ou explique – le plus sérieusement du monde – que lorsqu'un homme et une femme sont en train de chatter sur Internet, ils sont à trois avec le diable. L'homme a également fait parler de lui, en 2003, à l'occasion d'une conférence intitulée « La Palestine, histoire d'une injustice ». Il y accuse les juifs d'être avares et usuriers, d'incarner le top de la trahison et de la félonie, de comploter contre l'Islam et les musulmans ou encore de ne pas vouloir se mélanger aux autres qu'ils considèrent comme des esclaves. Avant de conclure : Les textes aujourd'hui le prouvent. Les sionistes ont été de connivence avec Hitler. Il fallait pousser les juifs d'Allemagne, de France... à quitter l'Europe pour la Palestine. Le même Iquioussen partagera la tribune le 1er octobre 2011 à Rennes avec un autre antisémite et révisionniste notoire : Alain Soral, ancien du FN qui se revendique aujourd'hui « national socialiste ».

Extrait de "Non je ne me tairai plus" d'Amine El Khatmi, publié aux Editions JCLattès

□